

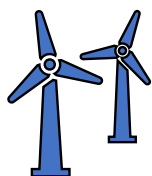


QUIÉRY-LA-MOTTE

FLASH INFOS



Un point du conseil municipal du 20 décembre 2022



Projet d'éoliennes du parc de LA VALLEE DE L'ESCREBIEUX.

Le conseil municipal s'est prononcé suite à l'enquête publique qui a eu lieu entre le **07 novembre au 07 décembre 2022**

Résultat du vote : Avis défavorables 10 ; avis favorables 4

Fermeture de la mairie du 26 au 30 décembre

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

- Frédéric HUMEZ : 06 07 19 38 99
- Jacques GOLAWSKI : 07 68 47 48 11
- Nadine DEJAIGHER : 06 71 57 08 72
- Geneviève ZAJAC : 06 71 03 63 13
- Bernard GODAR : 06 08 23 16 60

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Plusieurs d'entre vous nous ont demandé des horaires fixes, aussi le conseil municipal a opté pour les horaires suivants à partir du **1^{er} janvier 2023** :

- Du lundi au vendredi : 11h - 12h30

et aussi :

- Le mardi de 16h30 - 18 h
- Le mercredi de 16h30 - 19h
- Sur rendez-vous à prendre par téléphone ou par mail.

Vœux du maire

Vous êtes cordialement invités aux vœux du maire qui auront lieu, nous l'espérons enfin cette année, le :

Dimanche 8 janvier 2023

Rendez-vous à la salle J. Brel à 10h30

Nous vous attendons nombreux !

Le comité des fêtes remettra les prix pour le concours photos dont la thématique était « les animaux de Quiéry ».



Ramassage sapins



Comme l'an dernier, préparez vos sapins ! Les rois des forêts pourront être déposés place du 19 mars, à côté du conteneur du relais dans l'espace qui sera matérialisé :

Du 9 au 16 janvier 2023

Une opération qui permettra de recycler votre sapin pour le transformer en compost. Une nouvelle vie l'attend ! Quelques règles sont à respecter : déposez, place du 19 mars, uniquement les sapins naturels, sans décoration, sans neige artificielle, sans sac à sapin et pied divers.

Merci

Recensement du 19 janvier au 18 février 2023

Notre commune est concernée par le recensement. C'est un acte civique, obligatoire et gratuit.

Deux agents ont été recrutés et passeront dès les deux premiers jours pour vous donner les codes et renseignements pour remplir le questionnaire en ligne. C'est simple et rapide : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice d'information, et laissez-vous guider !

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer.

Pour plus d'infos : <https://le-recensement-et-moi.fr/>



Le recensement de la population, c'est utile !



Le recensement permet de connaître le **nombre de personnes vivant dans chaque commune.**



Ses résultats déterminent la **participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



En y répondant, vous permettez aux collectivités d'ajuster **l'action publique** aux besoins de tous, en matière **d'équipements collectifs** (écoles, maisons de retraite) ou de **transports à développer.**

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !